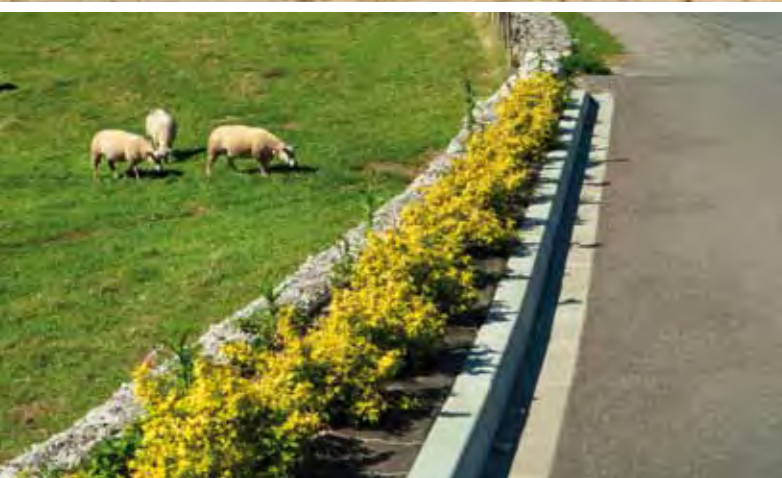


AMÉNAGEMENT PAYSAGER avec le concours de la nature



Gilbert Bouchon,
président du CAUE de l'Ain,
vice-président du Conseil général
de l'Ain

Aménagement paysager : Initiatives pour le 21^e siècle



Les communes du département de l'Ain sont depuis longtemps réputées pour la mise en valeur de leurs espaces publics par le fleurissement.

Qui n'a pas visité nos villes 3 fleurs

et 4 fleurs, qui n'a pas admiré les réalisations d'un bourg, d'un village, d'un hameau ? Les habitants, les habitantes s'évertuent d'année en année à offrir un cadre, un spectacle coloré à leurs concitoyens et aux visiteurs.

Mais les temps évoluent et les énergies ne se renouvellent pas toujours ! Ainsi, les collectivités sont de plus en plus souvent sollicitées pour reprendre le flambeau.

Se posent alors de nouvelles questions liées à une conception plus globale de l'espace public, à une gestion plus durable, à une nécessaire économie de moyens. La rencontre du CAUE et du Comité départemental de fleurissement a permis d'aborder ensemble ces nouvelles données et de partager beaucoup d'observations et de réflexions.

Le lancement du Prix spécial d'aménagement paysager et le premier succès de participation obtenu ont montré que les communes ont commencé à explorer le 21^e siècle.

Les exemples présentés dans ce document seront utiles à tous.

Le Département engageant actuellement une démarche en vue de l'obtention du label « Département fleuri », ce prix sera pérennisé, mais surtout nous allons poursuivre notre coopération pour la qualité du cadre de vie, en y associant toujours de nouvelles initiatives locales.



1	
2	4
	5
3	

- 1- Saint-Trivier-de-Courtes
- 2- Feillens
- 3- Drom
- 4- Drom
- 5- Bey



Nicole Singier
directrice du CAUE de l'Ain.

Restaurer l'espace public

« Après les deux premières publications sur le thème de la qualité des espaces publics, « Couleurs, lumières, matières, Ambiances et cadres de vie » et « Espaces publics accessibles à tous, Voyages au cœur de la mobilité »,

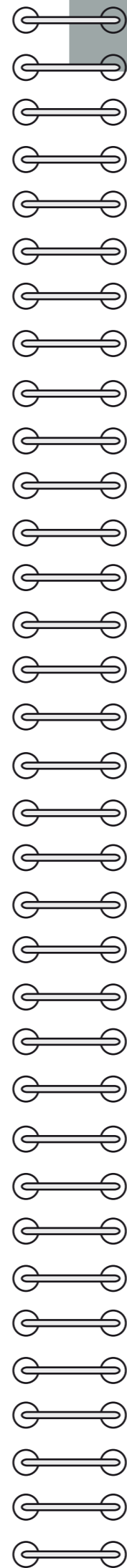
voici la troisième, consacrée à l'aménagement paysager.

Dès sa création, notre CAUE avait lancé l'opération « Cœurs de villages » qui a eu – et a toujours – un très grand succès auprès des communes.

Les villages et les bourgs, mais aussi les villes, ont connu au XX^e siècle de grandes mutations avec l'avènement de l'automobile, l'effacement de multiples traces historiques, la mise à distance des éléments naturels, la diversification de leurs habitants, etc.

Aujourd'hui, il est grand temps de rétablir le caractère spécifique de l'espace public, un lieu à disposition des habitants et des visiteurs qui leur permet de pratiquer tous les usages, mais aussi de bénéficier d'espaces répondant à leur désir d'agrément, d'environnement, de convivialité, de bien-être et d'authenticité. Ces critères qualitatifs laissent de la place à la sensibilité, à la spontanéité, et donc permettent aux élus comme aux habitants de s'impliquer dans des projets originaux et innovants. Cela n'empêche en rien le recours à des compétences extérieures ou tout au moins aux conseils du Comité départemental de fleurissement ou du CAUE !

Les exemples présentés, tous tirés des réalisations des communes de l'Ain qui ont été candidates au « Prix spécial d'aménagement paysager » en 2013, illustrent des thématiques variées et complémentaires se référant aux réflexions actuelles. Ils peuvent donner des idées, éclairer certaines approches, mais surtout, ils démontrent que chaque lieu détermine son projet, que chaque collectivité peut proposer une représentation de sa propre identité. »



Édito, **Gilbert Bouchon**, président du CAUE p 1

Avant-propos, **Nicole Singier**, directrice du CAUE p 2

Sommaire p 3

Daniel Perret, président du Comité de fleurissement de l'Ain p 4

Initiatives **Le prix spécial d'aménagement paysager** p 5

Les espaces ruraux, un enjeu dans le département p 6

Des centres bourg plus vivants et accueillants p 8

La place de la voiture p 10

Les lieux de mémoire, la place du passé dans l'espace public p 12

L'eau, une ressource pour un espace public plus vivant p 14

Les parcs et jardins, une forte demande sociale et de nouveaux enjeux p 16

Les cheminements : sécurité, accessibilité et continuité p 18

Pont-d'Ain, espaces publics p 20

Thomas Hanss, ingénieur-paysagiste p 22

Propos contributifs p 23

Références p 26

Ours p 28

→ **Daniel Perret**,
président du Comité de fleurissement de l'Ain



Daniel Perret

« La fleur est le bijou mais le décor est l'écrin. »

Comment vous est venue l'idée d'organiser ce concours à part ?

Comment labelliser les communes qui font un gros effort pour l'embellissement et qui ne sont pas toujours récompensées ? Comment distinguer élus et bénévoles qui marquent durablement leur commune ? Nous avons pris attache auprès du CAUE de l'Ain qui a bien compris notre attente. Nous savions qu'il a toujours réfléchi à l'importance des cœurs de village, à la place du végétal dans les communes, à l'aménagement de l'espace public.

La participation à cette première édition a été forte. Pourquoi ?

Une trentaine de communes ont répondu. Nous n'en attendions pas tant. Nous avons été très sensibles à l'intérêt que les concurrents ont porté à ce prix, comme s'il exprimait un besoin. Nous allons cependant nous reposer des questions. Dans l'esprit, il restera un prix spécial qu'il faudra peut-être séparer en trois distinctions, dont un coup de cœur. En tout cas, nous n'en ferons pas un concours-bis. Les communes disposent toujours de prix spéciaux au plan national (le prix de l'arbre, le prix de la diversité végétale, le prix de la mise en valeur du patrimoine, etc.) qui récompensent des initiatives de communes importantes alors que les villages sont parfois laissés un peu à part soit par manque d'information soit par crainte de réaliser un dossier de présentation.

Quel rôle doit jouer le comité de fleurissement pour contribuer à cette mise en valeur ?

Le Comité de fleurissement, composé de bénévoles, joue un rôle très important. Il apporte à d'autres bénévoles, dans des communes qui n'ont pas de ressources techniques, une connaissance, une expérience. Il est en ce sens facteur de cohésion car il valorise le travail de tous. Il permet de réfléchir à l'espace. Quelle place, par exemple, redonner à l'arbre qui a fait les frais de beaucoup d'aménagements ? En fait, le fleurissement explose en étoile. La fleur est le bijou, mais le décor est l'écrin. C'est le plus dur à faire passer, mais c'est là où les résultats sont les plus réussis. Quelle place pour les arbustes, les plantes vivaces, l'eau, la réduction des pesticides, les jeux d'enfants ? Ce sont des sujets sensibles qui sont porteurs de cohésion sociale au cœur de la collectivité.

Ce concours soulève beaucoup de questions d'actualité.

Et c'est son grand intérêt. Les collectivités ont fait la preuve de leur capacité à s'adapter aux questions de société, à leur apporter des réponses personnalisées : l'eau et le développement durable à Belley, l'expression du souvenir à Châtillon-sur-Chalaronne, la place de la voiture à Saint-Étienne-sur-Chalaronne, le verger conservatoire à Bey... Les maires ont bien compris que quelle que soit la taille de leur commune, le cœur de village devait être remarqué et remarquable.

Est-ce que ce prix va devenir un marqueur ?

Sans aucun doute, compte tenu de l'intérêt qu'il a suscité. Il va faire tache d'huile car il apporte autre chose que le label fleuri. À nous de savoir mettre en valeur ce que nous avons initié, en nous appuyant sur l'expertise technique du CAUE ou d'Aintourisme. À nous de montrer que le végétal est au service du tourisme, de la vie locale. Signe qui ne trompe pas : nous avons eu des appels de comités de fleurissement voisins qui trouvaient ce concours très intéressant.



Bey.

• LE PRIX SPÉCIAL D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Au printemps 2013, le Comité départemental de fleurissement de l'Ain lançait, avec le CAUE, le « **Prix spécial d'aménagement paysager : des aménagements aujourd'hui pour un territoire plus durable demain** ».

Le texte d'appel était ainsi rédigé : « **Aménager nos villes et nos villages est une action fondatrice pour leur attractivité d'aujourd'hui et de demain. Réaliser un aménagement, c'est adapter son territoire aux besoins actuels, œuvrer pour le bien-être de tous en améliorant la qualité du cadre de vie, l'accessibilité et les services offerts à nos populations. C'est un acte politique fort : un projet d'aménagement implique de penser à sa maintenance future, à la protection de l'environnement dans lequel il s'inscrit, à la place que l'on souhaite laisser à la nature et au végétal... en somme, à avoir une vision pour le devenir de sa commune. C'est dans le but de mettre en lumière les efforts d'aménagement des communes de notre département qu'a été créé le prix spécial d'aménagement paysager. Sa vocation est de diffuser les bonnes idées et les plus belles réussites d'aménagement mais aussi de constituer un réseau d'échange et de connaissance pour des aménagements durables à l'échelle de notre département.** »

Pour être éligible, les aménagements proposés devaient répondre aux caractéristiques suivantes : « **Concerner des projets d'aménagement paysager ayant créé des espaces tels qu'ils n'existaient pas avant les travaux, prendre en compte plusieurs facettes d'une politique d'aménagement pour l'amélioration du cadre de vie** ».

Une trentaine de communes ont répondu à cet appel avec des réalisations très variées, couvrant la plupart des idées que nous avons pu évoquer au départ. L'équipe du CAUE a soutenu cette démarche en préparant sur le terrain les enquêtes nécessaires aux travaux du Jury, le Comité de fleurissement ayant pu analyser les dossiers remis par les communes.

Un Jury a donc été rassemblé et a parcouru les sites les plus significatifs de la démarche. Ainsi, le palmarès a pu être établi.

Les exemples présentés, leur qualité, leur diversité, nous ont incités à travailler à une publication dont le propos est général, mais qu'ils illustrent de manière convaincante. Les réalisations sont l'œuvre des communes, de leurs bénévoles, mais souvent accompagnés de professionnels, pour la conception comme pour la réalisation.

Pour toute la démarche présentée, nous nous sommes appuyés sur un ingénieur-paysagiste extérieur, Thomas Hanss, qui a apporté sa compétence, bien sûr, mais surtout une contribution essentielle au sens de notre projet.

Composition du jury

- 1 maire d'une commune 4 fleurs
- 1 journaliste
- 1 professeur d'une école du paysage
- 1 ingénieur paysagiste délégué par le CAUE (Thomas Hanss)
- 1 personne d'Aintourisme

Lauréats

• Communes de - de 2 500 habitants (4):
Bey, Grièges, Massieux, Saint-Étienne-sur-Chalaronne

• Communes de + de 2 500 habitants (3):
Belley, Châtillon-sur-Chalaronne, Pont-d'Ain





> BEY, tisser des liens entre village et paysage

Le paysage peut être une source d'attractivité pour les communes rurales... encore faut-il que celles-ci le donnent à lire et à contempler. À travers une série d'aménagements simples en apparence mais très bien pensés (plantations de haies et d'essences fruitières, compléments au maillage de chemins existants, mise en valeur de points de vue, signalétique...), la commune de Bey a réussi à retisser des liens forts avec son paysage. Ce projet exemplaire, réalisé avec une forte implication des habitants, participe désormais pleinement à la constitution de l'identité du village tout en répondant aux attentes de nature, de loisirs et de découverte touristique.

Un bel exemple de « mutation verte » au cœur de village...

« *Bey, situé entre plateau et Mâconnais, a souffert du remembrement. La nature était « policée » par les élevages intensifs, le passage des tracteurs... Un vaste projet de plantations, porté par l'Agenda 21, a alors vu le jour: un arboretum, des kilomètres de haies bordant les chemins, l'achat d'une pépinière, laissée en friche, permettant au gibier et à la végétation de s'épanouir librement... et un verger « conservatoire » (une quarantaine d'essences de pommiers et poiriers) planté au centre du bourg, au service des associations. Sont en cours de travaux: un bassin de captage des eaux pluviales, des espaces verts mêlant essences locales et arbres traditionnels, et le « chemin du patrimoine », sentier pédagogique sur les richesses et les traditions locales.* »

Michel Gentil,
maire.

• • Entre traditionnel et contemporain, des campagnes en mouvement

Dans le département de l'Ain, la campagne n'est jamais bien loin. Bois et champs, haies des bocages... Paisibles et séculaires voilà comment, au premier regard, apparaissent les espaces ruraux. Mais les apparences sont trompeuses et, à y regarder de plus près, on découvre de nombreux signes qui trahissent une profonde mutation: transformation des pratiques agricoles (et donc des paysages), pression urbaine qui modifie l'aspect des villages et trouble leur identité, nouveaux usages de loisirs et de tourisme.

Au croisement de nombreux enjeux actuels, les espaces ruraux appellent des aménagements qui aident la campagne d'aujourd'hui à se réinventer en résolvant une équation délicate entre respect d'une identité construite sur la tradition et l'accueil de nouveaux usages.



SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE



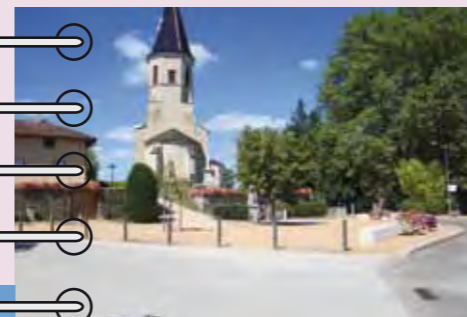
• SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE, un espace public pour le cœur de village

La transformation du parking de la place du village en véritable espace public a transformé le visage de la commune et mis en valeur son patrimoine bâti tel que l'église et le presbytère.

• BUELLAS, le piéton au centre de la réflexion

Le réaménagement de la place du Prieuré est la première pierre d'une requalification plus globale des espaces publics de la commune au profit des piétons, pour un village plus apaisé et vivant.

BUELLAS



COURMANGOUX



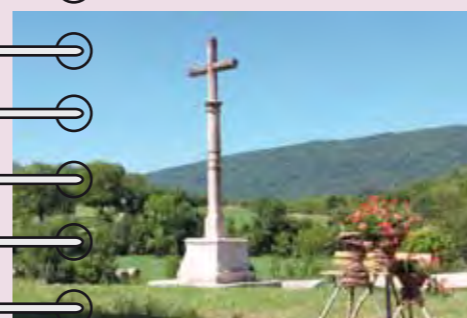
• COURMANGOUX, faire vivre le petit patrimoine

Réalisée à l'initiative d'un groupe de bénévoles, la mise en valeur de l'ancien pressoir du village fait revivre un élément du petit patrimoine qui participe à l'identité de la commune.

• GERMAGNAT, mettre en valeur l'existant

Ce sont les opérations de fleurissement, avec des mises en œuvre originales, qui ont servi à mettre en valeur des points d'intérêt de la commune comme le cours du Suran et les paysages du Revermont.

GERMAGNAT



DROM



• DROM, des aménagements ancrés dans la tradition

Le réaménagement du centre bourg de Drom a permis de résoudre des problèmes d'usage (sécurisation des voies, stationnement...) mais aussi d'affirmer une identité villageoise avec des aménagements tels qu'une nouvelle place de village. Des trottoirs enherbés à l'utilisation de la pierre de Drom, l'ensemble traduit un grand sens du détail !

FOCUS

L'ATTRAIT DU PETIT PATRIMOINE

→ L'Ain a peu de patrimoine monumental. Mais il existe un petit patrimoine, lié à la ruralité, remarquable, qui doit être préservé et mis en valeur. On sent une volonté des collectivités territoriales de vouloir sauvegarder ces éléments du passé – les lavoirs, les fours, les pigeonniers... – qui témoignent de l'activité d'une commune. Certains exemples sont remarquables. Notre rôle est de sensibiliser les élus et les associations patrimoniales à la restauration de ce patrimoine, à sa prise en compte dans les aménagements paysagers. Nous le faisons notamment à travers nos publications, avec toujours la volonté de montrer comment ce petit patrimoine peut être valorisé. Les associations sont souvent partie prenante à sa restauration, sa redécouverte, son entretien. Elles apportent leur petite pierre à l'édifice.

Frédéric Thouny,
secrétaire général de
Patrimoine des Pays de l'Ain.



> GRIÈGES, réorganiser son centre pour le dynamiser

Projet de grande ampleur, le réaménagement de la place de l'église de Grièges a permis de réaliser une forte plus-value dans le fonctionnement et la perception des espaces. Le projet a permis de régler de nombreux problèmes : stationnement, cheminement des piétons vers les différents équipements, définition des parvis de l'église et de la mairie, accès aux espaces verts... Il revitalise le centre bourg et le met en phase avec les besoins et les attentes de la population. La fonctionnalité de cet aménagement contemporain est servie par une esthétique sobre et une mise en œuvre particulièrement réussie.

La place de l'église revisitée, le monument aux morts déplacé...

« Dans le cadre de l'aménagement du centre village et notamment de la place de l'église, un sujet sensible se posait à nous : le déplacement du monument aux morts. Après une longue réflexion (basée sur d'anciens schémas du CAUE) et les propositions de l'atelier Fontaine, il a été convenu de « déménager » cet édifice entre l'église et la mairie, aux abords du parc. Deux fontaines offrant la magie des jeux d'eau, des plantations de vivaces et la pose d'une cuve de récupération des pluies complètent cette opération esthétique et « durable ». Cerise sur le gâteau : le 3^e prix départemental d'aménagement paysager pour les communes de moins de 2 000 âmes... Une réussite pour cette intégration architecturale et végétale homogène, et la sécurisation d'un monument, désormais éloigné de la voirie, empreint de mémoire et de respect. »

Bernard Poulet,
maire.

● ● Maintenir la force d'attraction *des centres*

Les espaces urbains et villageois ont de tout temps exercé une attraction fascinante envers les hommes. Lieux d'échanges et de rencontres, de représentation du pouvoir comme du collectif, les centres bourgs sont les pôles des bassins de vie de notre territoire. Pour autant la force d'attraction des centres n'est ni innée ni définitivement acquise : son maintien est le fruit d'efforts constants de la part de nombreux acteurs (habitants, associations, commerçants, politiques...) qui forment un véritable petit écosystème où chacun étaye l'attractivité d'un lieu. Mais leurs efforts ne peuvent aboutir que si l'espace est en mesure d'accueillir les usages et de répondre aux attentes actuelles de la population. Voilà bien la vocation des aménagements de centre bourg : configurer les espaces afin qu'ils puissent au mieux accueillir la vie et toutes ses manifestations.

SUR-CHALARONNE



● SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE des espaces paysagers

Déplacer la principale zone de stationnement pour recréer un cœur de village : voilà le pari relevé par l'aménagement du centre bourg de Saint-Étienne-sur-Chalaronne ! Un pari réussi qui a abouti à une transformation radicale du village.

FOCUS

ACCOMPAGNER LES COMMERCES

➔ Les aménagements visant l'amélioration du cadre de vie, ses aspects esthétiques, peuvent donner envie aux consommateurs de venir, de passer plus de temps sur un lieu d'offre commerciale, donc de faire peut-être plus de courses. En ce sens, le fleurissement est un outil de promotion du commerce. Un centre-ville attractif peut contribuer à promouvoir l'activité commerciale. Un aménagement paysager travaillé et soigné est forcément positif, mais attention, à condition que l'ensemble des aspects commerciaux soit pris en compte : l'accès aux magasins, la visibilité des vitrines, le stationnement... Une immense place vide peut être très jolie mais anti-commerciale. Les études de diagnostic commercial menées par la CCI pointent ces aspects.

Pascal Perraud,
vice-président de la CCI de l'Ain.

CHEVROUX



● FEILLEN, un centre qui fait la différence

Les aménagements de la traversée de bourg ont traité de façon particulière la zone du centre village avec l'accompagnement des pieds de commerce et des choix de mise en œuvre plus qualitatifs.

FEILLEN



● BALAN, accueillir tous les usages

Le réaménagement de la place du centre bourg et de ses abords a été l'occasion de penser aux différents usagers et à leurs besoins : mobilier à l'ombre d'arbres existants, cheminements variés...

BALAN

BÉRÉZIAT



● BÉRÉZIAT, la mixité des usages

La placette réalisée joue autant le rôle d'amélioration des cheminements piétons (mise en retrait de la voie, plantations) que d'accueil de stationnement à proximité des commerces.



> SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE, déplacer la voiture pour recréer un centre

Déplacer la principale zone de stationnement pour recréer un cœur de village: voilà le pari relevé par l'aménagement du centre bourg de Saint-Étienne-sur-Chalaronne! Une grande poche de stationnement paysager a été réalisée en entrée de bourg. Ce stationnement, lié à un réseau de cheminements piétons lisibles et accessibles à tous, est connecté à la nouvelle place publique. Libérée de ses voitures et agrémentée d'une fontaine et de plantations, celle-ci recrée un centre mais aussi point de vue très attractif en entrée de village! Un pari réussi qui a abouti à une transformation radicale de la commune.

Il a fallu discuter et convaincre

« L'été, les mères de famille viennent plus tôt chercher les enfants à l'école. L'endroit est propice pour papoter ensemble. Le soir, les jeunes se retrouvent, en respectant les lieux. Sans voiture, avec sa fontaine et ses arbustes, la place du village est vraiment redevenue publique, c'est-à-dire un lieu de convivialité. J'appréhendais, je l'avoue. Il a fallu beaucoup expliquer pour déplacer le monument aux morts et beaucoup convaincre les élus que nous ne nous lançons pas dans d'énormes travaux. La première ébauche proposée par le CAUE a été développée par l'architecte paysagiste. À partir de là, le conseil municipal a beaucoup échangé. Finalement, ces aménagements ont fait naître d'autres idées. »

Serge Varvier,
maire.

• • • Trouver un équilibre pour améliorer le cadre de vie

Des décennies durant, voiture et aménagement allaient de pair et nos automobiles se voyaient proposer un accès quasi complet aux espaces de nos villes et villages. Mais la folle époque du « tout moteur » a fait place à l'époque raisonnée de l'économie de nos ressources et l'héritage des aménagements passés nous a permis de saisir les limites de notre ancien modèle en termes de sécurité, d'impact écologique et de qualité de vie. Aujourd'hui, les villes et villages préfèrent laisser les moteurs à leurs portes pour donner leurs espaces aux piétons.

Car après tout, fabriquons-nous la ville pour ses habitants ou bien pour leurs voitures ?

PONT-D'AIN



FOCUS

PLANTATIONS ET PAPILLONS

→ La réflexion sur l'aménagement paysager est un investissement à long terme. Choisir certaines espèces en bordure d'une route très fréquentée permet de retenir les sels de déneigement. Planter à d'autres endroits des mélanges d'arbres avec des feuillages de différentes nuances amène de la couleur. Des arbres aux feuilles découpées créent de jolis effets d'ombre et lumière sur le calcaire blanc dans Pont-d'Ain, le font ressortir. Des espaces en centre urbain, replantés de mélanges de fleurs, avec des vivaces et des graminées, vont évoluer avec le temps; tous les ans, on va y découvrir de nouvelles choses. Ramener de la biodiversité en ville, c'est même faire revenir les papillons !

Willem Den Hengst,
architecte-paysagiste.

DROM



• DAGNEUX, mixité des usages

La requalification du rond-point du Collège a été l'occasion de mélanger fonctions et usages : un large giratoire accueille une poche de stationnement plantée et crée un îlot sécurisé pour les traversées piétonnes.

• DROM, le stationnement, un espace polyvalent

Ce stationnement, réalisé avec une surface sablée adaptée au contexte villageois et des places matérialisées discrètement, a plus l'allure d'une place que d'un parking et accueille tous les usages.



DAGNEUX

• BÂGÉ-LA-VILLE, harmoniser espace piéton et stationnements

L'aménagement du vaste espace entre l'église et la mairie a réussi à trouver un équilibre, tant visuel que fonctionnel, entre espaces de stationnement et espace de cheminement piétons.

BÂGÉ-LA-VILLE



GRIÈGES

• GRIÈGES, un stationnement central, mais en retrait

C'est à l'arrière de l'église que se trouve l'espace choisi pour accueillir une des poches de stationnement du centre bourg : un espace à la fois central, accessible et sans impacts visuels négatifs dans l'espace public.

> CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

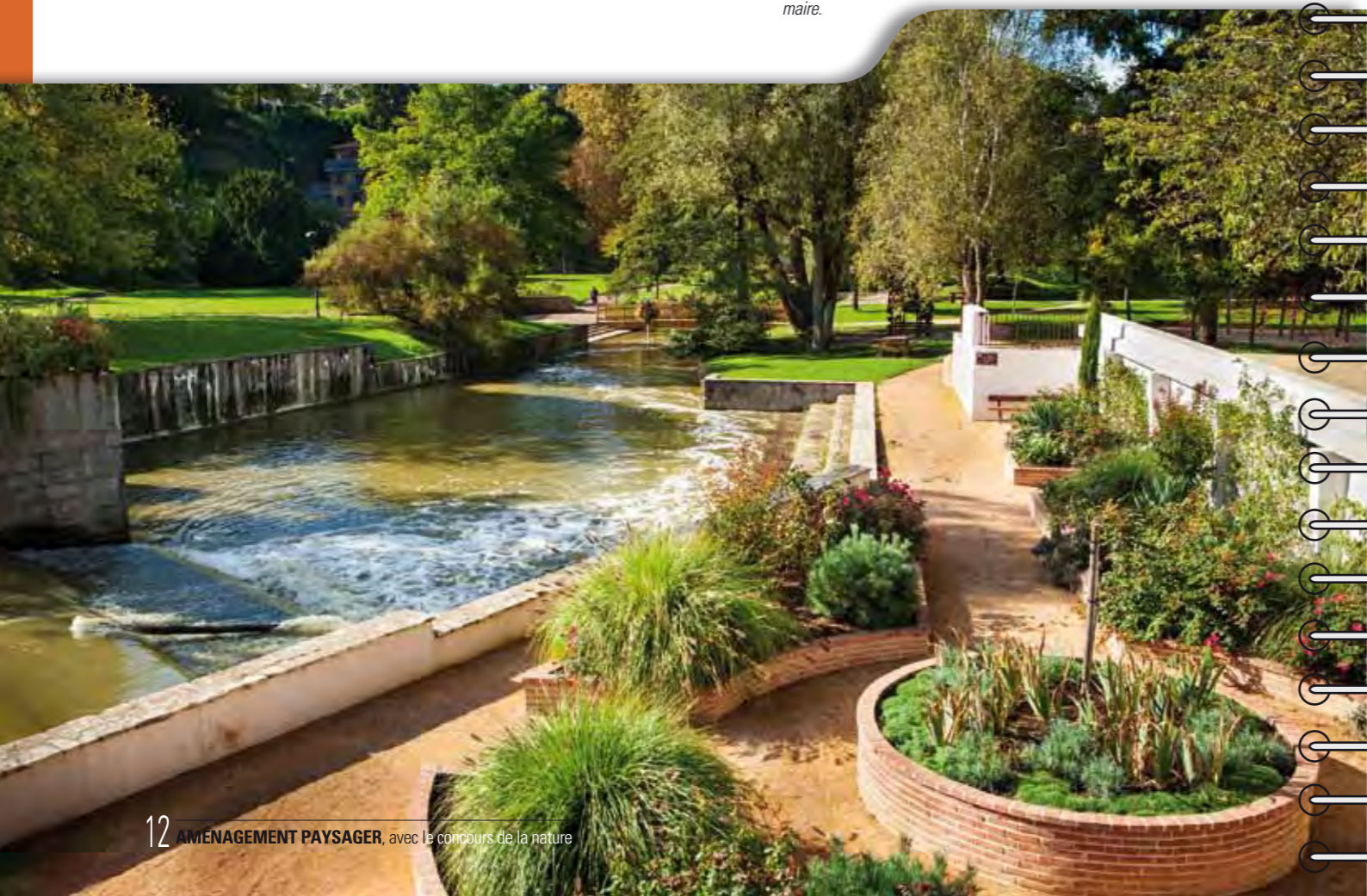
l'hommage comme acte de mémoire

La vie d'une collectivité se construit sur de nombreux événements et personnages. La toponymie des lieux (rue, place) leur rend souvent hommage et conserve leur mémoire dans nos espaces quotidiens. À Châtillon-sur-Chalaronne, un jardin commémore ainsi une élue dont le décès a marqué la vie communale. Le jardin d'Isabelle, réalisé sur un ancien délaissé au bord de la Chalaronne, est un espace propice au repos et au recueillement, quel qu'il soit. Un projet humble par son échelle mais grand par son sens : entre les massifs de vivaces et une plaque discrète réside désormais la mémoire d'une personnalité de la commune.

Un jardin « mémorial » au cœur du Clos Janin

« La commune a souhaité rendre hommage à une élue fidèle, Isabelle, décédée il y a cinq ans des suites d'une longue maladie. Conseillère municipale depuis 1995, adjointe au maire en 2008, elle était très active pour la promotion environnementale de sa ville. Ainsi, est née l'idée de créer un espace à sa mémoire, « Le Jardin d'Isabelle », au cœur du parc central Le Clos Janin, en lieu et place d'un ancien lavoir en béton, disgracieux. Bordant la rivière et près de l'école, ce site paysager aux espèces persistantes et fleuries toute l'année est un lieu très fréquenté, notamment par les enfants. Ce mémorial naturel, bucolique et paisible, est le fruit d'un travail mené en interne par l'équipe municipale. Je suis encore plus fier de sa réussite lorsque j'entends dire par le jury que la commune « ne se repose pas sur ses acquis, sait exploiter ses espaces... » à l'image de ce projet exemplaire. »

Yves Clayette,
maire.



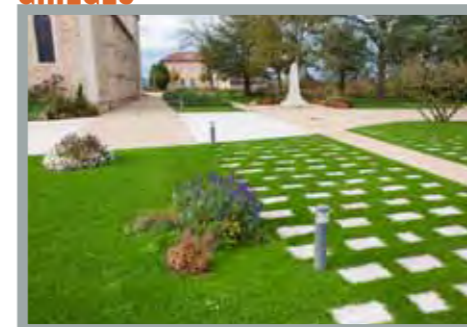
Aménager

pour mieux se souvenir

Les espaces publics de nos cités sont des lieux conçus pour cheminer, se rencontrer, se reposer... Voilà qui semble tomber sous le sens. Mais ils possèdent également une autre fonction, plus ponctuelle, moins évidente et pourtant essentielle : se souvenir, retrouver le passé.

À travers une toponymie, une signalétique, des monuments ou encore des « arbres remarquables », l'espace public devient un témoin bavard du passé et permet ainsi à chacun de renouer le lien avec les événements et les hommes qui appartiennent à l'histoire commune d'un lieu. « Aménager la mémoire » n'est pas un acte simple car il impose de définir la place (et donc en quelque sorte l'importance) que l'on donne au passé. Voilà l'arbitrage délicat et pourtant nécessaire que requiert l'aménagement de certains de nos espaces.

GRIÈGES



• GRIÈGES, déplacer un monument pour mieux commémorer

Le réaménagement de la place de l'Église a questionné l'emplacement du monument aux morts communal. Situé entre stationnements et cheminements piétons, il n'offrait plus un cadre propice aux commémorations et gênait la réorganisation des espaces alentours. Son déplacement lui a donné une place adaptée, dans le respect de la mémoire commune.

FOCUS
QUE LES HABITANTS
S'APPROPRIENT
LES PARCS ET JARDINS

→ Lorsque la commune de Saint-Denis-en-Bugey a aménagé un terrain en parc, proche du cœur de village, avec cinq entrées permettant de le relier aux autres quartiers, il y a trois ans, la volonté municipale était que les citoyens se l'approprient, le fassent vivre. Une partie du terrain pourrait être aménagée en jardins familiaux ou partagés, selon l'intérêt des habitants, des futurs jardiniers. La présence de jardins peut contribuer à la qualité du cadre de vie.

Marie-Noëlle Fantin,
conseillère municipale de Saint-Denis-en-Bugey.

MONTAGNAT



• MONTAGNAT, les lieux de mémoire, place de choix pour le végétal

La place des Anciens Combattants de Montagnat était dotée d'un espace de pelouse peu valorisé. La plantation d'arbres et de vivaces a permis de mieux qualifier cet espace et de contribuer au patrimoine végétal de la commune.

VILLENEUVE



• VILLENEUVE, mettre en valeur l'existant

Les nouveaux espaces de recueillement trouvent parfaitement leur place dans les cimetières anciens. Ainsi à Villeneuve un espace libre a été transformé en un petit jardin du souvenir au traitement épuré.

MONTMERLE-SUR-SAÔNE



• MONTMERLE, permettre le recueillement

Créé sur le site délaissé de la foire, ce parc public a été conçu pour accueillir de nombreux usages. Une attention a été portée sur son rôle d'espace de recueillement, en lien avec le cimetière voisin.



> MASSIEUX, l'eau pour origine

Concevoir un aménagement à partir de l'existant, tel fut le parti de la commune de Massieux pour la création de son « éco-parc », un espace de loisir fédérateur proche du centre bourg. Sur le site du parc, situé en bordure du cours d'eau du Grand Rieux, existait une ancienne botasse (du patois bressan désignant une mare) entourée d'un bosquet d'aulnes. Cette mare et son écosystème sont devenus le cœur d'un parc polyvalent, à la fois parcours sportif, espace de détente, aire de jeux et support de découverte du milieu naturel. Un aménagement réussi qui nous démontre qu'il est possible d'aménager en préservant et même en sublimant l'existant.

L'aménagement d'un pré et d'une botasse devenus un « éco-parc »...

« Face au manque de réflexion urbanistique, la commune, située dans un « corridor écologique », a souhaité exploiter ses richesses : la rivière du Grand Rillieux, les vernes (racines dépolluantes et filtrantes), le pré et sa botasse (pièce d'eau non stagnante arrivée des Dombes, offrant grenouilles, salamandres et autres carpes... et les nombreuses libellules !). Le village, plus accessible, a ainsi été recréé, offrant 2 hectares aux habitants : deux aires de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans, un city stade, un parcours santé destiné aux adultes... Nouvelles plantations et pupitres pédagogiques jalonnent ces espaces et des partenariats avec les écoles ont permis d'éduquer et sensibiliser les élèves à cet écosystème, précieux et fragile. Nous avons souhaité rendre un hommage à la nature... »

Isabelle Achard,
1^{re} adjointe au maire.

• • • Préserver et mettre en valeur un élément essentiel

L'eau, vive ou dormante, est toujours un miroir tendu vers la vie. Élément fondateur du vivant, l'eau est aussi à l'origine de nos paysages à travers l'érosion et la distribution des formations végétales. C'est aussi souvent un élément de première importance pour l'établissement des communautés humaines et donc de nos villes et villages, que ce soit à travers des sources ou un cours d'eau. Son importance lui a logiquement attribué une belle place dans nos espaces publics et elle est à l'origine de nombreuses formes familières telles que fontaines, lavoirs, aménagements fluviaux et portuaires, écluses, barrages, moulins ou plus simplement encore, cuves de récupération, fossés, caniveaux et fils d'eau. La mise en valeur de l'eau par l'aménagement renoue et prolonge donc une longue histoire... et amène toujours un supplément de vie dans l'espace public.



SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC



• SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC, de la contrainte faire paysage

Pour réaliser le bassin de rétention du domaine de la Geno, la commune a opté pour un bassin paysagé qui participe à l'identité du quartier et le lie à son paysage.

GRIÈGES



• GRIÈGES, eau visible et eau invisible

L'eau s'est invitée au projet de la place de l'Église de plusieurs façons. Visible avec la fontaine mais aussi invisible, avec une cuve de 30 000 litres qui récupère les eaux de pluie de la toiture de l'église.

• BELLEY, la pluie, ressource des jardiniers

La volonté de promouvoir un jardinage plus écologique aux jardins familiaux se traduit notamment par la mise en œuvre de cuves de récupération d'eau de pluie pour les cabanes de jardins.



• PONT-D'AIN, lier la ville à sa rivière

Dans la politique d'aménagement communale, la mise en valeur et en accessibilité de la rivière d'Ain et de ses berges a été un point important et participe pour beaucoup à l'attrait de la commune.



CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE



• CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE, l'eau comme atout majeur

Le jardin d'Isabelle a été créé sur un site difficile : un ancien délaissé bétonné situé en contrebas d'un pont. Le site disposait pourtant d'un atout majeur avec la présence du cours de la Chalaronne ! L'eau vive confère au jardin un attrait magique qui prouve combien il valait la peine de réhabiliter le site en espace public.

FOCUS

NE PAS RÉINVENTER LE PATRIMOINE NATUREL

➔ Prendre en compte toutes les caractéristiques du lieu est tout l'objet de notre métier. Le diagnostic doit être bien réalisé par l'architecte, le paysagiste ou l'urbaniste, et partagé par la commune. À Massieux, la vue sur la chapelle perchée sur une ancienne moraine était l'un des éléments du projet. Dans un aménagement de parc, il faut regarder quelles sont les essences locales, ce qui pousse autour, et ne pas trop s'en éloigner, travailler avec les matériaux que la nature nous donne plutôt que vouloir la réinventer en implantant des espèces qui ne seront pas adaptées, exigeront beaucoup d'entretien, d'arrosage, et au final vieilliront mal. Idem pour l'eau : nettoyer les résurgences de la source, aménager un petit pont, ont permis de mettre en valeur le patrimoine naturel.

Ghislain Gobba,
paysagiste.

LES PARCS ET JARDINS : UNE FORTE DEMANDE SOCIALE ET DE NOUVEAUX ENJEUX



> BELLEY, des jardins pour se rencontrer, apprendre, se nourrir

Les jardins familiaux du quartier de la Rodette sont nés de la demande des habitants de pouvoir disposer d'une parcelle à cultiver. Partant de ce besoin, la commune de Belley a réalisé un aménagement exemplaire qui met la notion de lien et de rencontre au cœur du projet. Les parcelles de culture sont ouvertes et organisées autour d'un espace commun, leur attribution se fait via une charte pour un jardinage respectueux de l'environnement et chaque chalet est équipé d'un récupérateur d'eau de pluie. En parallèle à ces aménagements, la commune mène un programme volontaire d'animation avec une parcelle éducative où se rencontrent associations, scolaires et habitants autour du thème du jardin.

« Les jardins familiaux » : des potagers pour tous au centre de la ville !

“ Sur près d'un hectare, au cœur de la ville, 17 parcelles de 80 à 200 m² cultivables ont été mises à la disposition des Belleysans n'ayant pas de jardin. L'idée: offrir aux citadins, contre une location modique, les plaisirs du jardinage bien sûr, mais aussi créer de la mixité, du lien social et un « outil » à visée pédagogique pour petits... et grands ! Une animatrice dédiée forme et conseille les usagers de ce jardin pas comme les autres: biodiversité, récupération des graines, paillage, prêt d'outils... Une parcelle, vouée à un espace fleuri, côtoie chalets en bois, récupérateurs d'eau et composts collectifs; une autre, éducative, est destinée aux élèves. Les pratiques du jardinage adoucissent les mœurs. Alors, gageons que ce premier prix d'aménagement paysager fasse de nombreux émules pour un monde plus doux ! ”

Philippe Rodriguez,
1^{er} adjoint au maire.



... des lieux de convivialité essentiels dans nos espaces publics

D'hier à aujourd'hui l'amour des hommes pour le jardin ne s'est jamais démenti. Voilà donc une histoire qui dure, mais quel est son secret? Le secret de cette passion toujours neuve réside sans doute dans un besoin fondamental de s'approprier la nature pour mieux la comprendre, mais aussi (et surtout) dans la capacité des hommes à inventer sans cesse des façons de mettre en forme cette curiosité et cette attirance pour les éléments naturels. Cette histoire d'amour se poursuit donc toujours à travers la création de parcs et de jardins qui nous confirment aujourd'hui notre attention écologique, le jardin comme lieu de rencontre et de partage de connaissances ou encore le jardin nourricier avec le retour du goût des cultures potagères et fruitières...

MASSIEUX



FOCUS

RECRÉER DU LIEN SOCIAL

➔ À Belley, le projet a permis de créer du lien social. La seule condition pour demander l'attribution d'une parcelle était de ne pas avoir de jardin et, bien sûr, d'avoir envie d'en faire un. Du coup, le projet a réuni des gens de toutes origines, des retraités, des nouveaux habitants, avec des motivations différentes... C'est une mixité sociale intéressante. Le lien s'est fait très rapidement entre eux, ils se sont très vite entraînés. À terme, l'objectif est qu'ils autogèrent le lieu en créant une association. Les jardins ont contribué aussi à l'amélioration de l'espace public. L'intégration paysagère a été soignée. Ils sont proches des écoles, des ensembles d'habitation.

Florence Lobey,
services techniques de la ville de Belley.

• MASSIEUX, élaborer un programme pour réussir son parc des espaces paysagers

Le succès de l'éco-parc de Massieux ne tient pas seulement à la qualité de sa mise en œuvre mais bien à la solidité de son programme, élaboré en amont par les élus à l'écoute de leurs habitants. La forte appropriation du parc aujourd'hui prouve combien l'élaboration d'un programme est la clé de voûte de la réussite d'un aménagement !

THOISSEY



• MONTMERLE, les délaissés sont des jardins qui s'ignorent

Le site délaissé de l'ancienne foire a été réinvesti progressivement par les services communaux pour en faire un parc polyvalent et apprécié, en lien avec les quartiers alentours et le cimetière voisin.

• THOISSEY, un parc d'hier pour aujourd'hui

Le parc municipal de Thoissey est un bel héritage du XIX^e siècle avec ses arbres majestueux, son plan d'eau et son parc animalier. Un héritage vivant, qui évolue pour se mettre en accord avec les besoins et les moyens d'aujourd'hui.



SAINT-DENIS-EN-BUGEY



• SAINT-DENIS-EN-BUGEY, un parc pour lier centre bourg et quartier récent

Le vaste parc public en cours de constitution sur la commune est un espace de promenade et de respiration à proximité du centre bourg mais aussi un lien entre le village ancien et un quartier résidentiel récent.

• GRIÈGES, faire contribuer un parc privé à l'espace public

Le réaménagement de la place de l'Église a été l'occasion de supprimer les murs d'enceinte du parc de la mairie afin de donner accès à ses beaux arbres anciens et d'étendre la perception de l'espace public.

GRIÈGES



> FEILLENS, séquencer une traversée de bourg

La sécurisation de la route départementale traversant la commune a été le point de départ d'une série d'aménagements qui ont transformé l'aspect de Feillens. Outre l'apaisement du trafic par un travail sur le gabarit des voies, les aménagements ont créé des séquences entre l'entrée et la sortie de la commune. Ils ont été l'occasion de créer un réseau de cheminements pour les modes doux et de mener une campagne de plantation. Le traitement spécifique du centre du village lui a donné plus de lisibilité : les traitements de sols, plantations et aménagements accompagnant les commerces ont permis d'en faire la séquence majeure de cette traversée.

Un projet d'envergure traité dans sa globalité

« Au départ, nous voulions casser la vitesse sur un axe très fréquenté. Nous avons vite compris qu'il fallait avoir une vue globale de cet aménagement d'envergure. Jamais nous n'avons raisonné par petits bouts mais en totalité. Nos visites dans d'autres communes nous ont fait préférer le végétal et les pavés au béton. Tous les élus ont travaillé au projet et les réunions publiques ont été très suivies. Elles ont permis l'écoute et l'échange pour dissiper les craintes, des commerçants en particulier. En réponse, par exemple, les travaux n'ont jamais conduit à couper la voie. Cette réalisation correspond bien à l'image que nous avons en tête. Elle a transformé la traversée de notre commune et amélioré l'accessibilité pour tous. »

Robert Vieublé,
adjoint au maire de Feillens.



• • • • • Lier les aménagements pour donner de la force à l'espace public

Cheminer est une activité quotidienne qui peut avoir des multiples sens : promenade, flânerie, trajets « utiles » pour faire ses courses ou chercher les enfants à la sortie de l'école, jogging ou balade à vélo, espace de transition entre son domicile et son travail... Nous avons tous mille raisons de cheminer. Voilà une activité de première importance, et pourtant elle est souvent le « parent pauvre » d'aménagements que l'on conçoit comme ponctuels. Travailler le lien entre les espaces, mettre en réseau des aménagements sont des enjeux majeurs car l'espace public prend sa valeur et gagne en qualité à mesure qu'il est aisément accessible et qu'il s'inscrit dans le flux des mobilités quotidiennes.

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES



• SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, mettre en réseaux les aménagements

Après plusieurs campagnes d'aménagements ponctuels (pôle santé, terrains de sport...), la commune souhaitait développer une approche globale des cheminements afin de mieux connecter entre eux ces points d'intérêt. Un processus en cours avec la création d'un réseau de voies piétonnes et modes doux à l'échelle de la commune.

FOCUS

REDONNER DE LA PLACE À LA NATURE EN VILLE

➔ Aujourd'hui, les élus doivent concevoir, construire, aménager des villes où les citoyens retrouvent la nature, des espaces verts, sans être obligés d'aller à la campagne. Dans le futur PLU, par exemple, nous avons prévu une non-constructibilité de 15 mètres en bordure des rivières traversant la ville. Des parcs comme ceux de la Madeleine et de la Charité vont redevenir publics. Refaire de la place à la nature en ville contribue au bien-être des habitants. C'est aussi un enjeu de santé publique. La démarche « Zéro pesticides » a permis de réduire leur utilisation de 80 % en trois ans. Elle a aussi un impact en termes de protection des nappes phréatiques, ce qui favorise la biodiversité. On a vu revenir en ville une flore qu'on ne voyait plus.

Monique Duthu,
maire-adjointe au développement durable de la ville de Bourg-en-Bresse.

SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS



• SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS, les modes doux au cœur de la réflexion

Afin de favoriser les déplacements à pied et modes doux, un vaste projet de 10 kilomètres de cheminements sécurisés se déploie sur l'ensemble du territoire communal.

• CROTET, sécuriser les trajets piétons

Suite à l'ouverture de l'A406, la rue de la Villeneuve a bénéficié d'un nouveau traitement routier sur tout le linéaire afin de sécuriser ses abords, utilisés pour les balades dominicales.



• DROM, calibrer les cheminements en fonction des usages

Le traitement des rues du village, sur un même niveau mais avec des matériaux différenciant voiries et trottoirs, a été conçu pour s'adapter tant aux passages d'engins agricoles qu'à la sécurisation des trajets piétons.

CROTET

DROM



• MASSIEUX, innover pour une accessibilité de tous les usagers

Le projet d'éco-parc a mis en œuvre une démarche d'accessibilité tous handicaps exemplaire et innovante qui se décline des cheminements à la signalétique en passant par les informations disponibles sur le site internet de la mairie.

MASSIEUX





> PONT-D'AIN, un travail patient et attentif sur l'espace public

Face aux enjeux liés à l'aménagement des espaces publics, toutes les villes ne sont pas égales. Pour certaines, créer des espaces agréables et vivants peut se résoudre par quelques aménagements simples, pour d'autres c'est une gageure qui demande une grande volonté et un effort continu. La ville de Pont-d'Ain est de celles-ci. Avec un site d'une grande complexité, à l'étroit entre les coteaux Sud du Revermont et le lit de la rivière d'Ain, et une position de carrefour central sur les grands axes routiers du département, le pari de la transformation des espaces publics n'était pas gagné d'avance. Près de huit années après le début d'une série d'aménagements, force est de reconnaître qu'une bonne part de celui-ci est d'ores et déjà relevé ! Un résultat fruit tant de quelques aménagements majeurs que d'une volonté de profiter de chaque intervention sur l'espace public pour améliorer l'ensemble. Car la qualité de l'espace public dépend de l'attention portée à toutes ses parties, aussi humbles soient-elles.

Une ville qui retrouve du charme

“ Dans une commune sclérosée par la route comme Pont-d'Ain, il fallait redonner des espaces, des lieux de vie, des endroits calmes, aux habitants. Recréer des espaces verts, de grandes poches d'arbres, renforcer l'aspect patrimonial du centre-bourg en mettant en valeur ses matériaux caractéristiques, réorganiser un parking pour faciliter l'accès aux commerces : ces actions ont redonné du charme à la ville. Avant, les gens y passaient sans s'arrêter. Maintenant, ils se garent, vont boire un café... ”

Willem Den Hengst,
Architecte-paysagiste.

Pas à pas, défendre et concrétiser l'amélioration du cadre de vie



• CENTRE-VILLE, adoucir et redynamiser par le végétal

Avec des façades imposantes et des rues souvent étroites, héritées de la situation en coteau du site, le centre de Pont-d'Ain devait faire face à une image très minérale et peu amène. Le travail exemplaire de végétalisation du centre a permis d'adoucir son ambiance et de réinsuffler de la vie dans l'espace public.



• VIE COMMERCANTE, des aménagements pour une meilleure attractivité

La présence d'un tissu de commerces et de services en centre-ville est un atout majeur pour Pont d'Ain. Une série d'aménagements sur l'espace public (terrasses pour cafés et restaurants, stationnements, plantations) ont été mis en œuvre pour pérenniser cette présence et accompagner son développement.



• MODES DOUX, tronçon après tronçon, déployer un réseau continu dans la commune

Chaque opération de rénovation ou de requalification de voirie est l'occasion de poursuivre le déploiement d'un réseau de cheminements pour les modes doux. Un travail de longue haleine qui demande une volonté affirmée en termes de politique de déplacements.

• AMÉNAGER SUR MESURE, l'exemple de l'intersection du chemin des Agneloux

Chaque aménagement peut être adapté « sur mesure » en fonction de son contexte. Le traitement de l'intersection du chemin des Agneloux en est un parfait exemple : l'option technique d'un rond-point standard aurait pu être choisie mais un travail spécifique de conception a été préféré afin de conserver et mettre en valeur des arbres existants et une ancienne croix de pierre.



• LA PLACE DE LA VOITURE, à mettre en retrait au profit de la vie dans l'espace public

Le traitement du stationnement, aménagement indispensable au fonctionnement du centre-ville, a pris le parti de sa mise en retrait au profit d'un espace plus agréable pour le piéton. Ainsi les stationnements sont massivement plantés dans le centre à proximité des commerces et un parking existant a été déplacé à l'arrière de l'église pour libérer son parvis.

→Trois questions à Thomas Hanss.

Ingénieur paysagiste diplômé de l'ENSNP de Blois,
Thomas Hanss anime l'atelier de paysage Architecture des Paysages depuis 2007.



Thomas Hanss
ingénieur paysagiste

« Pour exister, le jardin a besoin de son jardinier et l'espace public de son citoyen. »

Pour vous, s'occuper des espaces de la cité, c'est avant tout l'affaire de ceux qui la gèrent et qui l'habitent ?

Améliorer la qualité des espaces publics et plus globalement du cadre de vie d'une commune pourra apparaître à certains comme une démarche complexe et technique. Sur quels espaces est-il judicieux d'intervenir dans ma commune ? Comment définir mon programme ? Quelles normes aurai-je à respecter en termes d'éclairage ou d'accessibilité ? Autant de questions qui semblent relever du domaine des techniciens et experts et qui font trop souvent office de repoussoir à engager une démarche active d'aménagement. Oublierait-on que l'espace public est avant tout, comme son nom l'indique, le domaine de son public : habitants, associations, élus, services communaux ? Oublierait-on encore que la grande majorité des espaces publics patrimoniaux de nos villes et villages ne sont pas nés de la pensée d'experts mais bien de l'intelligence et de l'action des habitants de la cité ?

Quelle est alors la place du technicien (que vous êtes) ?

Bien évidemment, le travail de l'expert a une place : celle de se mettre au service du projet qui émane des usagers, de l'aider à trouver sa forme et d'accompagner sa réalisation lorsque le besoin s'en fait sentir. Toutefois, à mon sens, l'origine des qualités des espaces publics que chacun peut, à travers son expérience, reconnaître ne réside pas dans la part assurée par l'expert et le technicien mais bien dans l'action du bon sens politique (quels objectifs vise-t-on à travers un aménagement) et technique (comment le met-on en œuvre) des habitants vis-à-vis d'un lieu qu'ils affectionnent et qu'ils souhaitent améliorer, « cultiver » en somme, comme on le ferait d'un jardin.

Peut-être est-ce par déformation professionnelle (celle d'un paysagiste passé auparavant par la production horticole et les travaux de jardin) mais je ne peux pas m'empêcher de voir un parallèle entre l'espace public et le jardin. Comme le jardin, l'espace public n'est pas un bien définitivement acquis : il évolue, « pousse » dans une direction ou une autre et il convient de l'entretenir pour qu'il réponde à nos attentes. C'est un espace qui évolue et nous demande de l'attention et du suivi. Jardin et espaces publics sont à mon sens d'une grande proximité, à la différence près que pour exister, le jardin a besoin de son jardinier et l'espace public de son citoyen.

Il s'agit en fait d'une œuvre collective ?

Cette première édition du prix spécial d'aménagement paysager nous aura permis de découvrir beaucoup de lieux ainsi dotés de citoyens. Il faut aussi saluer l'ingéniosité et l'engagement à l'œuvre pour créer des espaces publics pleins de vie et de qualités. Voilà autant d'exemples de lieux où l'intelligence de vivre ensemble et sa mise en œuvre nous donnent à apprendre et à nous inspirer.



Les habitants citoyens, des « jardiniers » de l'espace public à saluer et encourager pour leur contribution bénévole : ici, façades rénovées et pied de clôture fleuri à Drom.

→Reconquérir le label Département fleuri

« Le fleurissement, avec notamment la volonté de reconquérir le label Département fleuri, est l'un des axes du quatrième Schéma départemental de développement du tourisme de l'Ain. Il est un élément très important pour le cadre de vie, le bien-être des habitants. Il participe à l'écrin dans lequel on vit. Et plus on se sent bien dans un lieu, plus on le respecte, plus on a envie de l'embellir, le partager, le faire découvrir. Le fleurissement a une valeur attractive pour le tourisme. Dans l'Ain, plus de 80 communes sont classées villes ou villages fleuris – dont trois « 4 fleurs » : Châtillon-sur-Chalaronne, Vonnas et Saint-Vulbas –, soit proportionnellement plus du double de la moyenne en Rhône-Alpes ! C'est un investissement en bénévolat énorme, qui crée du lien social. L'Ain est l'un des quatre départements en France où l'organisation du fleurissement est portée par l'associatif. C'est assez atypique. Cette richesse du bénévolat doit être préservée. Le fleurissement, ce n'est pas plus seulement s'occuper des petites fleurs ! C'est un thème complètement transversal, qui concerne de nombreux domaines. C'est une stratégie environnementale, une éducation au développement durable (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, des pesticides...). Ça touche aussi les politiques sociales, avec des potentialités en termes d'insertion des personnes handicapées ou en difficulté. C'est en lien avec la politique culturelle et patrimoniale, la mise en valeur du petit patrimoine. C'est aussi une politique économique, avec dans l'Ain des entreprises spécialisées : paysagistes, horticulteurs... C'est bien sûr en lien aussi avec la politique scolaire, éducative, avec le concours « Graines de l'Ain ». Tout est lié. »

Guy Larmanjat,
vice-président du Conseil général de l'Ain.

→Le bon arbre au bon endroit

« Depuis quelques années, on sent une volonté des collectivités locales de prendre en compte la place de l'arbre dans les opérations d'aménagement de l'espace. Mais attention, prévoir une structure arborée doit correspondre au projet et nécessite de prendre en compte les contraintes spécifiques du lieu pour juger de l'opportunité et du type d'arbre à mettre en place. Sur un trottoir large de 1,50 m, mettre des arbres, qui ne pourront pas se développer et vont gêner le passage, n'est pas forcément utile et peut s'avérer négatif. Si son implantation est pensée, si l'on veut par exemple créer un cheminement avec une bande paysagère, aménager une place, on va choisir l'essence la mieux adaptée, en fonction de l'environnement, de la proximité des façades, pour pouvoir laisser l'arbre se développer dans sa forme optimale voulue par le paysagiste. Un arbre à faible développement va être très bien adapté pour certains projets, pas du tout pour d'autres. S'il est trop petit, on se demandera ce qu'il fait là. Idem pour le choix de l'essence : mettre des épicéas en pleine zone rurale en Bourgogne ou un ginkgo biloba au cœur d'un village de montagne n'aura pas forcément de sens. Si des entités boisées sont déjà présentes, qu'elles correspondent à l'identité du lieu, on peut les conserver, les intégrer, à condition que le projet soit conçu de manière à permettre leur conservation et leur développement dans de bonnes conditions. Sinon, il vaut mieux les renouveler ou changer. Il est nécessaire d'avoir une approche très en amont du projet, pour que l'arbre contribue pleinement au projet, à l'amélioration du cadre de vie. »

Marc Cossin,
expert forestier et en arboriculture ornementale.

→ Un nouveau regard sur les monuments aux morts

“ Le fleurissement a toujours accompagné les journées nationales commémoratives : 8 Mai, 11 Novembre, journée des déportés, du souvenir à la mémoire des victimes de la guerre d’Algérie, d’hommage aux morts pour la France en Indochine... Le bleuet est la fleur du souvenir en France, le coquelicot en Angleterre. Nous sommes dans une période de réappropriation des monuments aux morts par les collectivités locales, par les habitants. L’État apporte des aides pour déplacer les monuments situés en bordure de route, les remettre au cœur de la commune, dans un lieu plus sécurisé, où les gens peuvent se réunir autour. À Neuville-les-Dames par exemple, il a été transféré sur une place spécialement aménagée, nettoyé, embelli avec des végétaux. Avec le centenaire du début de la Grande Guerre, il y a un engouement pour l’histoire. De nombreux généalogistes s’y intéressent. Des instituteurs font travailler leurs élèves sur ce thème, ils les emmènent voir le monument aux morts, qui devient une leçon d’histoire. Dans l’Ain, de nombreux maires sont jeunes, n’ont pas vécu cette période de la guerre, mais sont extrêmement attentifs à l’entretien du monument aux morts, à son rôle de relais de mémoire. Idem pour les deux monuments aux morts départementaux, à Cerdon et Nantua : le Conseil général a programmé des travaux de nettoyage, d’embellissement. C’est aussi une manière de rendre hommage aux hommes dont les noms figurent sur ces lieux de mémoire. De plus, dans l’Ain, de nombreux monuments aux morts ont été réalisés par le sculpteur Alphonse Muscat : ils présentent une certaine originalité, avec une recherche esthétique. Ce ne sont pas des monuments commandés sur catalogue comme cela s’est beaucoup fait à l’époque ! ”

Colette Defillon,
ex-directrice de l’Office national des anciens combattants de l’Ain.

→ Du jardin collectif au jardin partagé

“ Le jardin collectif est un lieu qui se conçoit, se construit, se cultive à plusieurs. Il suppose donc que les jardiniers se concertent et s’organisent, le plus souvent en association, pour sa gestion. L’association Pass jardins, qui fédère les jardins partagés de Rhône-Alpes, recense huit adhérents dans l’Ain : jardins familiaux, d’insertion ou partagés. Les motivations pour créer un jardin collectif sont diverses : – sociales : le jardin permet à des citoyens de se rassembler, échanger, se rencontrer ; il peut aussi permettre l’insertion de personnes éloignées de l’emploi ; – écologiques : il encourage les pratiques respectueuses de l’environnement dans une logique de développement durable et d’agroécologie ; – pédagogiques : c’est un outil d’apprentissage du jardinage et d’éducation à la citoyenneté ; – économiques : il permet de manger des fruits et légumes de qualité, à moindre frais. D’autres formes de jardins en partage sont à mentionner. Ainsi, le réseau Solimence s’est créé autour du musée départemental du Revermont, avec pour objectif premier la conservation dynamique des variétés locales de légumes et céréales présentes au potager. Après une formation théorique et pratique à la production de semences, les membres restituent au musée les semences produites dans leurs jardins respectifs. Les valeurs de citoyenneté, de lien social, de solidarité se retrouvent avec les bourses aux échanges de graines, le don de semences au Sénégal, les échanges de savoir-faire entre jardiniers ou de recettes de cuisine... Le réseau réfléchit aussi aux aspects réglementaires liés à la diffusion des semences et s’inscrit en opposition à la privatisation du vivant. ”

Agnès Ducaroy,
responsable du musée départemental du Revermont.

→ Une grille d’évaluation très complète et précise

“ En 2012, 10 448 communes étaient inscrites au concours de fleurissement, soit près d’un tiers des communes en France ! C’est très important. Parmi elles, 77 % avaient moins de 3 000 habitants, donc sans forcément des services techniques élaborés. Le fleurissement, c’est vraiment tout un réseau de bénévolat, très impliqué. Le temps où on cherchait à mettre le plus de fleurs possible, de manière parfois un peu kitsch, est terminé. Le fleurissement prend aujourd’hui en compte d’autres questions. L’obtention du label Villes et Villages Fleuris repose sur une grille d’évaluation très complète et précise, avec six grands critères : – la démarche de valorisation : quelle est la motivation de la commune pour obtenir le label ? sa stratégie ? Pour que le fleurissement marche dans une commune, il faut une symbiose entre les élus et les services techniques ; – l’animation et la promotion de la démarche auprès de la population, des acteurs touristiques, des gestionnaires d’équipements publics... – le patrimoine végétal – le choix des arbres, la diversité des arbustes, les plantes grimpances, les pelouses, etc. – et le fleurissement : sa variété, sa créativité, son harmonie... (on privilégie maintenant les plantes vivaces, qui sont pérennes et moins coûteuses) ; – la gestion de l’environnement : les actions en faveur de la biodiversité, le respect des ressources naturelles... – la qualité de l’espace public : réduction des panneaux publicitaires, rénovation des façades, enfouissement des réseaux électriques... On est apparemment loin de la petite fleur, mais c’est très important ; – les aménagements paysagers : les entrées de commune sont-elles soignées ? Les abords des logements sociaux sont-ils fleuris ?... Autre critère : lors du passage du jury, la présence d’un élu de la commune et d’un technicien est exigée. C’est une visite qui se prépare. Au niveau national, le Conseil des Villes et Villages Fleuris travaille beaucoup avec la fédération des CAUE : ils connaissent bien le territoire rural et peuvent beaucoup apporter aux comités départementaux de fleurissement. ”

Noël Ravassard,
ex-vice-président du Conseil national des villes et villages fleuris.

→ Prix spécial d'aménagement paysager du comité départemental de fleurissement de l'Ain

BEY

- Sentiers de découverte. *Bureau d'étude* : Mairie seule
Entreprise : M. le Maire a écrit les textes - Dessins : M^{me} Carine Thomas, villageoise - Travaux : services techniques
- Verger. *Bureau d'étude* : Mairie seule
Entreprise : services techniques

GRIÈGES

- Abords aménagement place église et mairie. *Conception* : Atelier Fontaine
Réalisation : Entreprise Calad jardin. *Maîtrise d'œuvre* : Axis-Conseils
- Parc pour enfants.
Jeux pour enfants : *Conception* : Divers-Cité
Espaces verts : *Conception* : Calad Jardin
Terrain multi-sports : *Conception* : Agospace

SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE

- Espace du monument aux morts (1), Place (2), Espace de stationnement (3).
Bureau d'étude : Architecture de paysages (Trévoux) Claude Ravoux
Pépinière Soupe (SOCAP) M. Fourrier à Châtillon-sur-Chalaronne - Atelier Lafay (Déplacement monument aux morts et fontaine) - Entreprises sous-traitées par SOCAP : DEGATA, Miditraçage pour enrobés et marquages au sol

CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

- Le jardin d'Isabelle. *Bureau d'étude* : Mairie seule
Entreprise : Conception et choix des végétaux : M. Romand des Services Techniques - Entreprise de maçonnerie Rozier (Dompierre-sur-Chalaronne)

MASSIEUX

- Espace Naturel de Loisirs. *Bureau d'étude* : Axe Saône (Lyon) - Conception et réalisation signalétique pour personnes handicapées : PIC-BOIS. (Brégnier-Cordon)

BELLEY

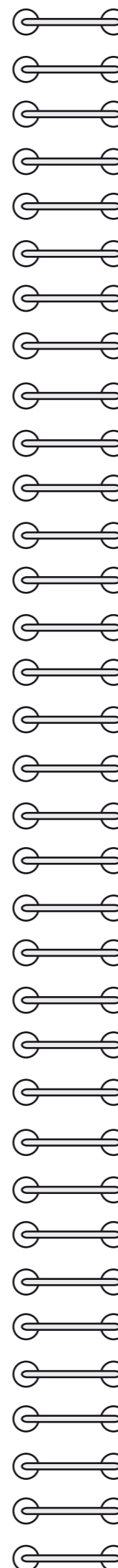
- Jardins familiaux. *Bureau d'étude* : Bugey Concept (M. Leroy Ceyzérieu)
Entreprise : Dumas TP (travaux d'aménagement du site) - Collonge SA charpentier (chalets)
Géomètre GSM (Savoyet de Belley)

FEILLENS

- Traversée de la commune. *Bureau d'étude* : Atelier Fontaine (Aménagement paysager, éclairage, pavés...), Aintegra (voirie, réseaux assainissement)

PONT-D'AIN

- Centre village. *Bureau d'étude* : Den Hengst (architecte paysagiste ingénieur-conseil)
Entreprise : EUROVIA, Sous-traitants : Val TP, Espaces Verts de l'Ain, ETDE (éclairage), Soupe (Plantes)
- Chemin des Angeloux. *Bureau d'étude* : AINTEGRA
Entreprise : EUROVIA, Sous-traitants : Val TP, Espaces Verts de l'Ain, Miditraçage (marquage au sol), Process grenailage (revêtement)
- RD 1075-Rue Gabriel-Vicaire. *Bureau d'étude* : SEDic
Entreprise : EUROVIA, Sous-traitants : Val TP, Espaces Verts de l'Ain
- RD1084-Maladières. *Bureau d'étude* : SEDic. *Entreprise* : EUROVIA
- Parvis de l'église. *Bureau d'étude* : SJA ingenierie conception et Maîtrise d'œuvre
Entreprise : EUROVIA, Sous-traitants : Val TP, Espaces Verts de l'Ain, ETDE (éclairage) ;
croix : Thevenard et Fils ; socle croix : VDF Art et StyleMarches ; église : Pesenti
- Placette rue Bernard Gangloff. *Bureau d'étude* : Den Hengst (architecte paysagiste ingénieur-conseil)
Entreprise : EUROVIA, Sous-traitants : Val TP, Espaces Verts de l'Ain, ETDE (éclairage), Soupe (Plantes)



Thomas Hanss – Sté. Architecture des Paysages
86, rue Pixérécourt - 75020 Paris
Mail : hanss.thomas@architecture-des-paysages.fr



Comité départemental de fleurissement
45, avenue Alsace-Lorraine
BP 114 - 01003 Bourg-en-Bresse cedex
Tél. 04 74 22 98 48
camille.bessonard@cg01.fr

Aintourisme
Agence de Développement Touristique
du département de l'ain
34, rue Général Delestraint
BP 78 - 01002 Bourg-en-Bresse
Tél. 33 (0)4 74 32 31 30
tourisme@aintourisme.com
www.ain-pro.com



CAUE de l'Ain
Maison de l'Habitat
34, rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41
E-mail : contact@caue-ain.com
Site : www.caue-ain.com



RÉALISATION CHORÉGRAPHIC AGENCE DE COMMUNICATION - 04 74 24 69 13 - Décembre 2013
Imprimerie Multitude - © Photos : CAUE de l'Ain, Daniel Gillet pour le CAUE de l'Ain.



1	
2	4
3	5

- 1- Saint-Étienne-sur-Chalaronne
- 2- Pont-d'Ain
- 3- Châtillon-sur-Chalaronne
- 4- Saint-Trivier-de-Courtes
- 5- Belley



Aintourisme 

CAUE de l'Ain - Maison de l'Habitat - 34, rue Général Delestraint - 01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41 - E-mail : contact@caue-ain.com Site : www.caue-ain.com



9 782354 110529

17,00 €